

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N°D/ 021 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les Membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

D E C R E T E

Article 1er : Les cadres dont les noms suivent sont nommés **Préfets** dans les Préfectures ci-après :

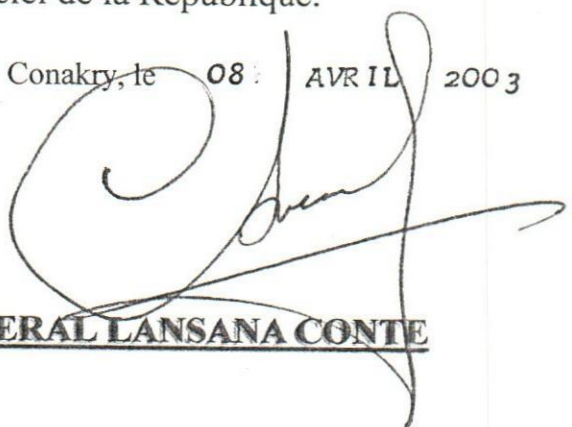
1. Tougué : Monsieur Mamady MAGASSOUBA, précédemment Préfet de Lola poste vacant.

2. Lola : Commandant Soriba SOUMAH « Pédro » en service à l'Inspection Générale des Forces Armées en remplacement de Monsieur Mamady MAGASSOUBA muté.

3. Mandiana : Monsieur Bandian DOUMBOUYA, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées en remplacement de Monsieur Nounké DIALLO muté.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 AVRIL 2003


GENERAL LANSANA CONTE